



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024 A 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 11

Absente excusée : Mme JEAN

Pouvoir : 1

Date de convocation : 06 mai 2024

Le 08 juillet 2024 à 18h00, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, LEBRAUD, MORELET, REDON.

Etaient absents : MM. GUEDON, SUIRE

Pouvoir : Mme JEAN à M. REDON

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ arrive à 18h04.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT

Madame GAUTIER-MARANDAT informe les élus qu'il faut intégrer les frais du relevé topographique du bourg réalisés en 2022 en les enregistrant par une opération d'ordre dans le bilan à l'imputation définitive de l'opération « valorisation du bourg » de la manière suivante :

| Section | Sens | Imputation | Libellé | Montant |
|----------------|---------|------------|-------------------|--------------|
| Investissement | dépense | 041-231 | opération d'ordre | + 4 320,00 € |
| Investissement | recette | 041-203 | opération d'ordre | + 4 320,00 € |

Vote : approbation à l'unanimité.

2 – Participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de Mouthiers sur Boëme

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe les élus que la mairie de Mouthiers sur Boëme sollicite la commune pour participer aux frais de fonctionnement de l'année scolaire 2023-2024 pour deux enfants d'une même fratrie.

Elle propose de participer uniquement pour l'enfant scolarisé en classe ULIS car la commune est dépourvue de ce type de classe.

Vote : approbation à l'unanimité pour l'enfant scolarisé en ULIS et contre à l'unanimité pour l'enfant scolarisé en CE2.

3 – Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par le personnel dans le cadre de déplacement temporaires liés à une mission

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge les frais non pris en compte par le CNFPT et donne lecture du projet de remboursement pour le coût des transports, repas et hébergement car la dernière délibération date de 2011.

Le comité technique a émis un avis favorable le 13 mai 2024.

Vote : approuvé à l'unanimité.

4 – Convention des installations de Nautilus

Rapporteur : Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT

Madame le Maire informe les élus que les écoles ont l'obligation de familiariser les élèves avec l'eau dans le cadre du plan national pour prévenir les noyades.

Une convention fixe les modalités de mise à disposition des installations pour la natation pour l'année scolaire 2024-2025 (coût 59,20€/séance/classe).

Les classes 2 (GS-CP) et 6 (CM1-CM2) bénéficieront des installations du 17 mars au 30 mai 2025. Madame le Maire demande l'autorisation pour signer la convention.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5 – Valorisation du bourg – phase projet

Rapporteur : M. MORELET Pascal

M. MORELET présente le projet de la phase 1 de la valorisation du bourg d'un montant de 797 059,20€ TTC. Après quelques remarques des élus, madame le Maire fait procéder au vote pour que le projet soit validé.

Vote : approuvé à l'unanimité.

6 - Maintien de la commune de Dignac en ZRR après le 1^{er} juillet 2024

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe les élus que la commune reste en zone de revitalisation rurale avec les communes de Claix, Dirac, Sers, Torsac et Voulgézac. Elle demande aux élus d'accepter cette proposition.

Vote : approuvé à l'unanimité

M. LEBRAUD quitte la réunion à 19h30.

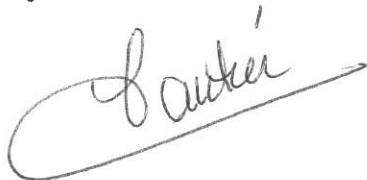
Questions diverses :

- **Salle polyvalente** : il manque 1 ou 2 entreprises pour le lot « charpente ». La SPL Gama va solliciter d'autres entreprises pour une mise en concurrence. L'analyse des offres aura lieu le 26 juillet à 9h30. L'affichage du permis de construire a été constaté par huissier.
- **Opération de Revitalisation du Territoire** : Mme VIGIER informe qu'un copil a eu lieu le 05 juillet avec les nouvelles communes adhérentes à l'ORT (Champniers, Dignac, l'Isle d'Espagnac, Mouthiers sur Boëme et Rouillet-Saint-Estèphe). Toutes les communes ont les mêmes problématiques quelque soit la taille de la collectivité (les commerces, les logements vacants, etc). Le conseil communautaire doit valider l'intégration des 5 communes dans l'ORT.

- **Indemnité d'élu** : madame le Maire informe les élus qu'elle a suspendu le versement de l'indemnité d'élu à M. SUIRE à compter du 1^{er} juillet 2024 puisqu'il n'assiste plus aux réunions du conseil municipal et des commissions depuis plusieurs mois.
- **Rue du Muguet – Beaulieu** : madame le Maire sollicite l'avis des élus pour savoir si elle doit préempter pour les parcelles H 161 et 162 qui ont trouvé un acquéreur. La commune a un projet pour réaliser la mise aux normes de ces 4 logements communaux avec une micro-station ou un assainissement collectif. Elle sollicitera la réponse définitive des conseillers municipaux après l'avis du service assainissement et le prix définitif.
- **Vélos** : le service mobilité de GrandAngoulême avec l'opérateur « Fifteen » étudie l'installation d'un service de location de vélos par commune de l'agglomération (5 à 6 vélos connectés). Il faudra un branchement et la valeur d'une place de stationnement pour l'installation. Mise en service des stations printemps 2025.
- **CETEF** : Madame le Maire informe les élus que GrandAngoulême propose avec le CETEF une animation « *Sortie Découverte de la Forêt* ». Cette visite, adaptée au grand public, et encadrée par un technicien forestier, offre l'opportunité de comprendre comment une forêt naturelle résiste aux bouleversements climatiques et pourquoi il est essentiel de préserver et favoriser la biodiversité pour le bon fonctionnement des écosystèmes. Cette balade d'environ 3km permet en particulier :
 - la reconnaissance des essences forestières
 - l'identification des facteurs de biodiversité en forêt, en mettant l'accent sur les spécificités de votre commune.
 M. REDON, en charge de la biodiversité, doit prendre contact avec le CETEF pour fixer une date.
- **Cimetière** : Mme VIGIER demande où en est le règlement du cimetière ?
M. REDON informe qu'il en est au stade de la mise en page. Plusieurs conseillères se proposent pour la rédaction.
- **Acquisition d'un terrain Chez Monboeuf** : M. CHARBEIX informe les élus que des travaux ont lieu sans autorisation. Mme DELAGE donne délégation à M. CHARBEIX pour gérer le problème.

La séance est levée à 20h13.

La secrétaire de séance,
Françoise GAUTIER-MARANDAT



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

